

Programme de conservation du Rougequeue à front blanc dans le canton de Genève

Rapport 2013



Réalisé par :



GOBG
43 ch. des Bouveries
CH-1284 Chancy, Suisse
info@gobg.ch

Avec le soutien de :



REPUBLIQUE
ETCANTON
DE GENEVE

[Direction générale de la nature
et du paysage \(DGNP\)](#)

Auteur : André Bossus <andre.bossus@gobg.ch> - Genève, le 10 janvier 2014

Introduction

Depuis la grande diminution des effectifs constatée à la fin des années 70, le Rougequeue à front blanc ne parvient pas à retrouver la densité qui était la sienne précédemment.

Dans de nombreuses régions de Suisse, il a même disparu.

A Genève, il se maintient bien dans certains sites bien occupés autrefois, mais il a tendance à se raréfier dans d'autres lieux moins favorables.

Depuis 2013, un programme de conservation et de suivi de l'espèce a été mis en place afin de favoriser son maintien dans notre canton.

Le présent rapport décrit les activités réalisées en 2013 dans le cadre de ce programme.

Activités effectuées

1. Généralités

Lors de cette première année, deux actions ont été entreprises :

- à Céligny, dans le cadre du projet de réseau agro-environnemental (RAE) où l'espèce a été choisie comme "espèce indicatrice". Ce projet, démarré en 2012, sera poursuivi jusqu'en 2017.
- à Lancy dans 5 parcs publics (Navazza, Chuit, Surville, Bernasconi et Tressy-Cordy) en partenariat avec le Service de l'Environnement et des Sports de la Ville de Lancy.

Dans les deux cas, l'activité principale a consisté à réaliser les tâches suivantes:

- fabrication et pose de nichoirs
- recensement et contrôle des nichoirs

2. Projet de Céligny

Lors du démarrage de ce projet, il y avait un certain nombre d'inconnues puisque l'espèce choisie comme "espèce indicatrice" n'avait pas été recensée lors des précédentes années. La seule référence utile reste l'Atlas des oiseaux nicheurs du Canton de Genève de 1998-2001 (B. Lugin, A. Barbalat, P. Albrecht, - 2003), où 8 couples probables avaient été recensés sur l'ensemble du territoire de Céligny (465 hectares). Mais la baisse des effectifs dans certaines parties du canton est telle qu'il est impossible de tenir ces chiffres comme indicateurs pertinents de la population en 2012.

Il était beaucoup plus réaliste de procéder à un premier recensement en 2013 et de considérer cette première année comme celle du début du projet.

2.1 Mesures globales dans le cadre du RAE

Dans le projet global du RAE de Céligny, plusieurs mesures globales ont été entreprises. Elles consistent à créer des surfaces de compensation écologiques (SCE), c'est-à-dire des zones, qui par leur structure sont susceptibles de maintenir et d'augmenter la diversité faunistique et floristique indigène en zone agricole. Ces zones sont de trois types :

- les zones réservoir destinées à permettre aux populations animales et végétales de s'y développer et de produire des individus capables d'émigrer et de coloniser d'autres milieux.
- les biotopes -relais, occupés transitoirement (mare, étang, bosquet, ...)
- les corridors favorisant la dispersion et la migration en reliant les deux éléments précédents (haies, lisières forestières, jachère florale, ruisseau, ...).

Plus spécifiquement pour le Rougequeue à front blanc, il conviendrait de créer des zones de végétation clairsemée. En effet, cet insectivore se nourrit essentiellement au sol, dans les prairies et pâturages, milieux qui sont actuellement menacés.

Pour capturer efficacement leurs proies, les Rougequeuees à front blanc ont besoin de surfaces à végétation rase. Or celles-ci font trop souvent défaut en raison de l'intensification des herbages par l'agriculture, entraînant une augmentation de la biomasse végétale et une densification du couvert herbacé.

Il est possible de créer des structures à faible recouvrement végétal en effectuant des fauches locales ciblées ou, à plus long terme, en limitant les apports en engrais.

Une mosaïque de petites parcelles de végétation, alternant avec des surfaces de sol nu s'avère particulièrement favorable, notamment dans les jardins, les vergers et le long des grandes surfaces agricoles.

surfaces de végétation rase, sol clairsemé ou nu :

a) dans les jardins



b) dans les vergers




c) dans les pâturages extensifs avec végétation clairsemée



En parallèle à ces mesures de conservation globales, le succès du maintien de l'espèce est étroitement lié à la pose de nichoirs à proximité de ces zones de végétation clairsemée.

2.2 Pose de nichoirs

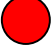
En 2013, 15 nichoirs ont été placés en tenant compte des critères définis ci-dessus (voir carte ci-dessous). 


2.3 Recensement des nicheurs en 2013

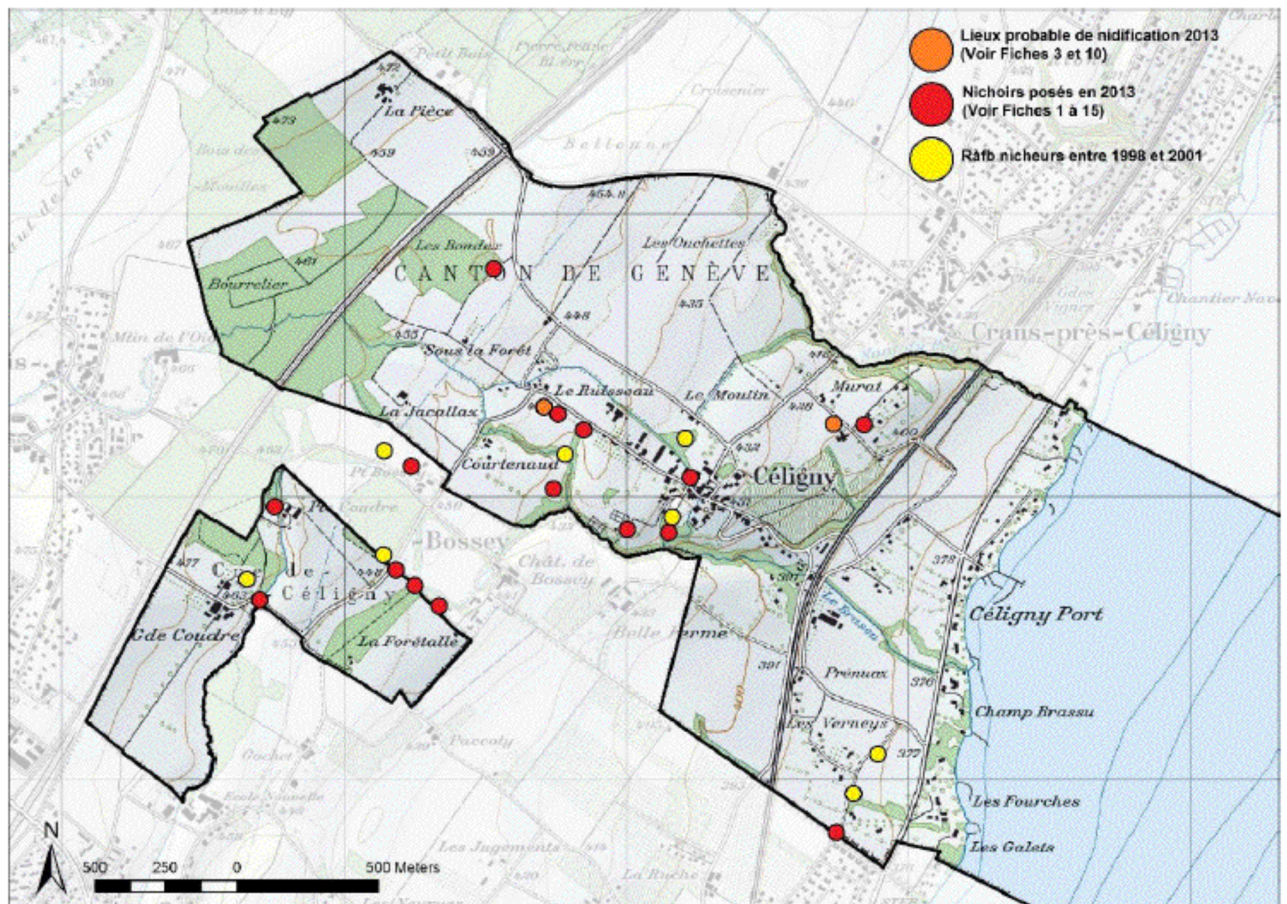
Ce recensement a été réalisé en même temps que la mise en place des premières mesures de conservation.

Lors du démarrage du projet en 2012, aucun recensement précis de l'espèce n'était disponible mis à part la certitude que l'espèce était bien présente sur le territoire.

Comme on l'a mentionné, le dernier recensement à disposition date du dernier Atlas des oiseaux nicheurs du Canton de Genève, établi entre 1998 et 2001, soit il y a plus de 10 ans. Une carte des nicheurs potentiels a donc été établie sur la base de ce recensement.

Sur cette carte figurent les 8 territoires recensés, aux emplacements suivants  (1999-2003)

En 2013, sur la base de 3 passages, deux territoires ont été définis  (2013)



Une baisse significative de la population est donc constatée lors de ces 10 dernières années. Cette importante chute des effectifs se place logiquement dans la perspective d'une baisse généralisée de l'espèce dans notre pays.

A cela s'ajoute une année particulièrement difficile pour la plupart des nicheurs en raison de conditions climatiques très défavorables lors du printemps dernier: des températures nettement en dessous de la norme saisonnière, des pluies importantes durant les mois d'avril à mai et un ensoleillement moindre de mars à juin.

Pour le Rougequeue à front blanc, ces conditions défavorables ont été péjorées avec la compétition interspécifique qui s'est traduite par une occupation à plus de 90% de nos nichoirs par des mésanges.

Cet inconvénient est d'ordinaire facile à éviter en ouvrant les nichoirs après le 15 avril, au moment de l'arrivée massive de nos migrants. A cette période, la plupart des mésanges sont sur le point d'achever le nourrissage des jeunes. Ce printemps, cependant ce n'était souvent pas le cas en raison de l'échec de nombreuses nichées. L'ouverture tardive des nichoirs n'a pas permis d'éviter la concurrence et ce fut au contraire une aubaine pour de nombreuses mésanges en recherche tardive de sites de nidification.

2.4 Bilan de cette première année

Il est utile de tirer quelques enseignements après une première année de mise en route du projet.

Il convient en premier lieu de considérer l'année 2013 plutôt comme une année témoin, nous permettant ainsi d'effectuer des comparaisons lors des prochaines années.

Rien ne nous permet en effet d'affirmer qu'il y avait plus de 2 territoires occupés les années précédentes.

Les mesures suivantes devraient être envisagées pour favoriser l'installation de nouveaux nicheurs:

- déplacer les nichoirs qui ne sont pas disposés dans des sites comportant un indice optimal de concordance avec les besoins de l'espèce. Il est inutile de conserver des nichoirs qui ne sont pas idéalement placés.
- s'approcher davantage des maisons et contacter les propriétaires pour leur proposer de placer des nichoirs dans leur jardin. Il faut préciser que l'espèce est étroitement inféodée à l'homme et à son habitat et il est donc souhaitable d'en tenir davantage compte lors de ces prochaines années.
- prendre quelques mesures utiles à proximité des sites concernés pour améliorer leur valeur écologique spécifique au Rougequeue à front blanc (l'une des mesures les plus aisées consiste à réaliser une fauche régulière).

Quelques remarques s'imposent pour ce projet :

- plusieurs années seront sans doute indispensables avant de constater les effets des mesures entreprises. La densité actuelle est très faible, ce qui constitue un pronostic peu favorable pour inverser la tendance. Partout où l'espèce décline sévèrement, comme c'est le cas à Céligny, on ne peut que constater sa disparition quelques années après si rien n'est entrepris.

- il faudra peut-être repenser chaque année les mesures à prendre en fonction des résultats obtenus, tout en sachant que le déclin de l'espèce peut être la conséquence de nombreux autres facteurs que nous ne maîtrisons pas (perte massive lors de la migration ou de l'hivernage en Afrique notamment).

3. Projet des parcs de Lancy

En partenariat avec le Service de l'Environnement et des Sports de la Ville de Lancy, ce projet comprend l'installation de nichoirs et dans les principaux parcs.

Comme pour le projet de Céligny, les nichoirs ont été placés en fonction de l'intérêt des sites pour l'espèce. Ils ont été répartis de la manière suivante:

- au parc Navazza (4 nichoirs)
- au parc Chuit (4 nichoirs)
- au parc de Surville (2 nichoirs)
- au parc Bernasconi (2 nichoirs)
- au parc Tressy-Cordy (2 nichoirs)

Ce projet a surtout pu voir le jour grâce à Marc Aubry, employé communal à la Ville de Lancy. Depuis quelques années, ce dernier s'est occupé de placer les nichoirs et d'en assurer le suivi. En 2013, le projet s'est développé et le nombre de nichoirs a considérablement augmenté.

Lors du recensement de 2013, deux nicheurs ont été observés à proximité d'un nichoir. L'une des nichées a pu être confirmée par l'envol des jeunes le 24 mai. Mais cette dernière nichée ne s'est pas développée dans le nichoir, mais à quelques mètres de celui-ci, sous un avant-toit métallique.



Nichée à la limite du parc Navazza, sous un avant-toit métallique. A droite, vue de dessus

De même qu'à Céligny, le nombre de nicheurs dans la Ville de Lancy a considérablement diminué ces dernières années.

Il est encore trop tôt pour dire que cette baisse est durable, mais il est certain que les mesures prises dans cette partie du canton sont utiles, voire indispensables.

La baisse de la population de Rougequeue à front blancs dans la commune de Lancy peut être mesurée par 3 recensements réalisés lors de périodes précédentes.

Ces derniers ont été effectués le long de l'Aire et comprennent une portion démarrant pont du Centenaire et se terminant au bas de la Rampe du Pont -Rouge (distance d'environ 3 km de long sur environ 400 mètres de largeur) . Voici les résultats obtenus:

Recensement du Rougequeue à front blanc le long du bord de l'Aire à Lancy (env. 1,5 km²)

1995-1996	20 sites occupés
1998-2001	12 sites occupés
2012-2013	4 sites occupés

Cette tendance n'est pas pour autant vérifiée dans l'ensemble du canton.

Il existe des zones où l'espèce se maintient bien.

Dans le Mandement par exemple, un recensement réalisé en 2013 dans une zone comprenant les Communes de Satigny, Bourdigny, Chouilly et Peissy a permis de constater que la densité approchait celle obtenue lors de l'Atlas du Canton (1998-2001).

Recensement du Rougequeue à front blanc dans le Mandement (env. 3 km²)

1998-2001	21 sites occupés
2013	18 sites occupés

Il est difficile d'interpréter cette différence, mais ces résultats semblent montrer que le déclin est plus lent dans les zones où le milieu correspond mieux aux besoins de l'espèce et où les sites subissent moins de pression due à l'extension de l'urbanisme, comme c'est le cas à Lancy. L'exploitation vinicole du Mandement s'est en effet moins transformée au cours de ces dernières années et la couverture végétale du secteur est plus propice à l'espèce.

Une chose est certaine, il y a urgence pour intervenir avant que cela ne soit trop tard et il convient de cibler au mieux notre action afin de stopper un déclin qui, sans mesures adéquates, paraît inéluctable.

Résultats et discussion

Pour cette première année, les deux projets en cours permettent de tirer les enseignements suivants:

- la pose de nichoirs doit être renforcée mais cette démarche ne suffit pas à elle seule pour favoriser l'installation des nicheur si des mesures supplémentaires ne l'accompagnent pas.
- le facteur limitant semble être avant tout les conditions de chasse à proximité du site: il faut favoriser la mise en place d'une végétation rase, clairsemée ou un sol nu.
- Dans le milieu agricole, la solution la plus abordable est la diminution des engrais pour favoriser un sol clairsemé ou la création de zones à végétations éparses ou à sol nu à côté des surfaces cultivées.
Dans les jardins, l'entretien de la pelouse et la création d'un potager garantissent les meilleures conditions.

La poursuite des projets de conservation pour l'espèce devrait favoriser l'orientation vers les choix suivants :

- favoriser l'installation de nichoirs à l'intérieur de jardins de particuliers.
Cette solution présente plusieurs avantages: l'entretien est garanti par les propriétaires qui peuvent également se charger du suivi et du nettoyage des nichoirs années après années.
- dans un projet tel que le RAE de Céligny, il faut stimuler les mesures permettant la création de zones à végétation clairsemée. La création de zones propres à côté des cultures et l'encouragement à la mise en place de petites parcelles de végétation en mosaïque, alternant avec des surfaces de sol nu pourraient être des mesures efficaces.

Remerciements

Pour cette première année de projet, je tiens à remercier :

- le COR pour la fabrication des nichoirs
- Marc Aubry pour son important investissement dans le projet de Lancy
- Céline Rochet et Guilhem Kokot pour leur participation au projet de Céligny

ainsi que toutes les personnes qui ont nous ont accueillis dans leur propriété pour placer un nichoir.